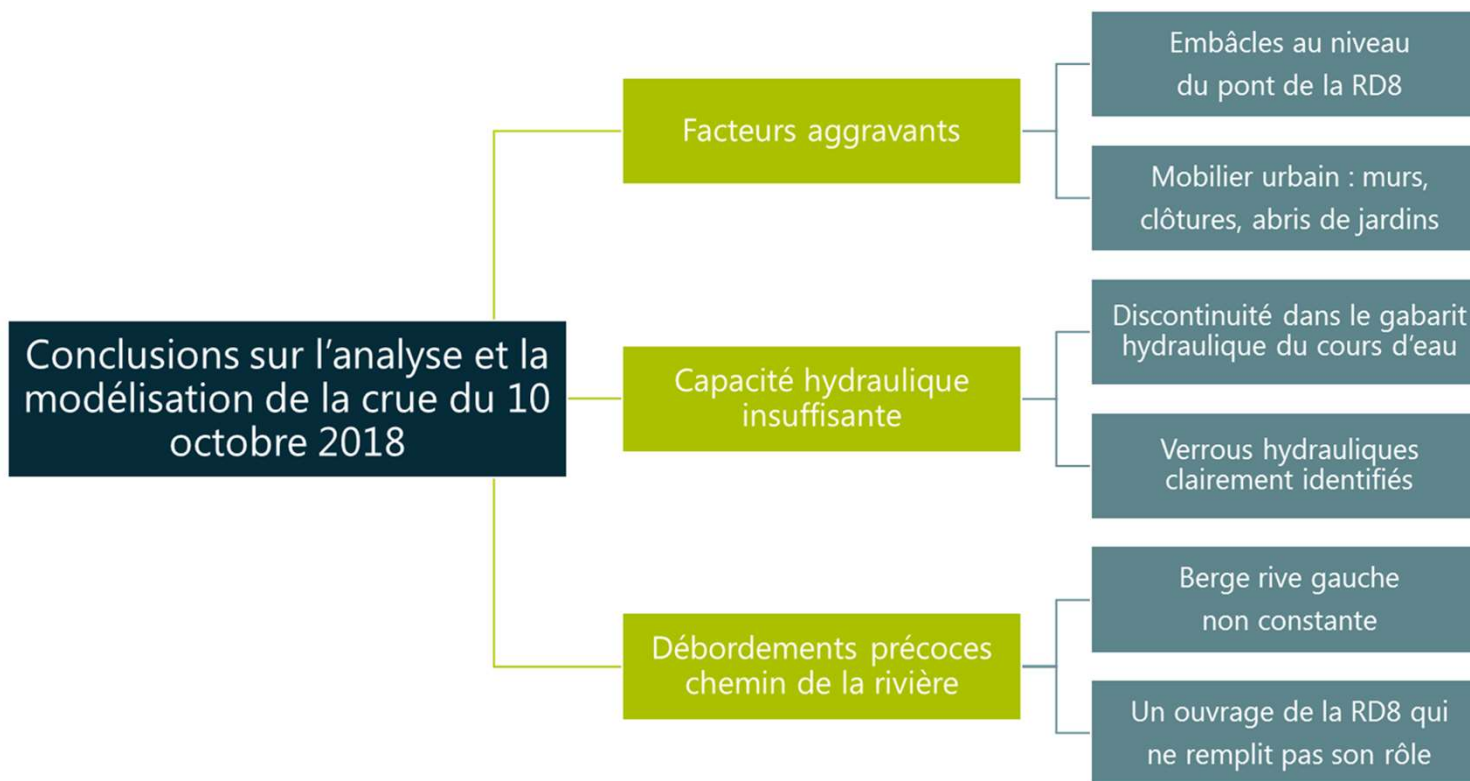




Programme d'aménagement de la Garonne



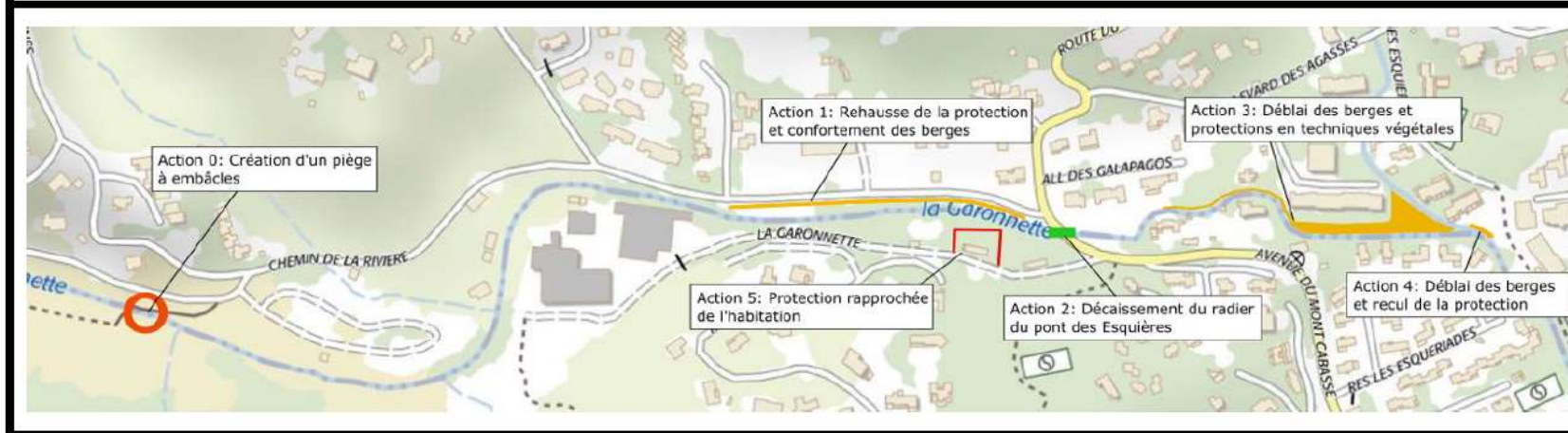
Rappels des conclusions de l'étude hydraulique :





Le programme validé :

Nature des aménagements modélisés



N°	Nature des travaux	Total (€ HT)	TVA (20%)	Total (€ TTC)
///	Installations de chantier + travaux préparatoires	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Action 0	Piège à embâcles	129 909 €	25 982 €	155 891 €
Action 1	Réhausse de la protection et confortement des berges	791 557 €	158 311 €	949 868 €
Action 2	Décaissement du radier du pont des Esquières	70 035 €	14 007 €	84 042 €
Action 3	Déblais des berges et protections en techniques végétales	201 066 €	40 213 €	241 279 €
Action 4	Déblais des berges et recul de la protection	54 027 €	10 805 €	64 832 €
Action 5	Protection rapprochée de l'habitation	58 941 €	11 788 €	70 729 €
TOTAL TRAVAUX		1 346 594 €	269 319 €	1 615 913 €



Action 0 : piège à embâcles





Action 1 : recalibrage et augmentation de la protection





Action 3 : déblais des berges et protection en génie végétal



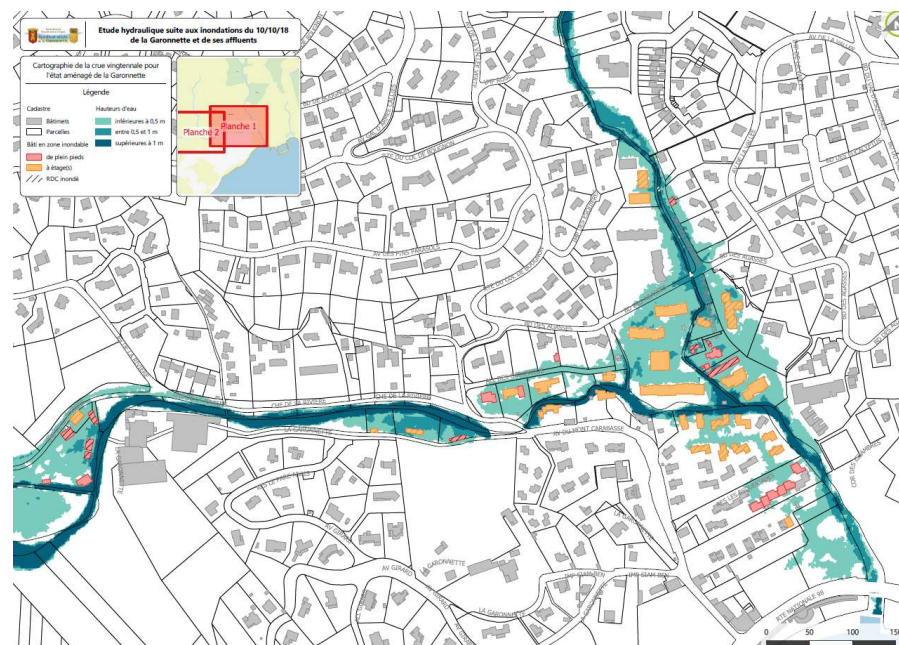
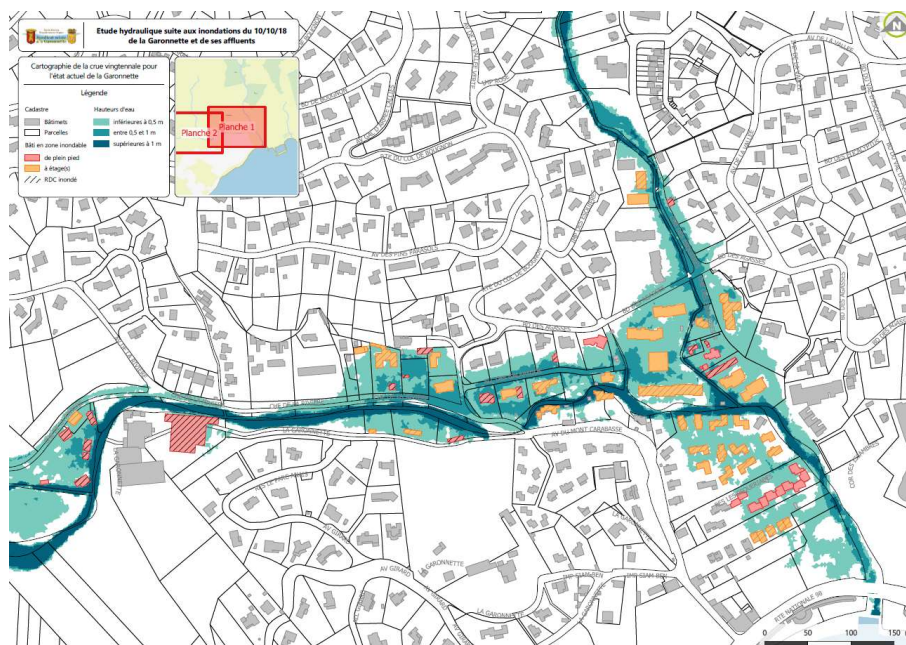


Action 4 : Recul de protection de berges

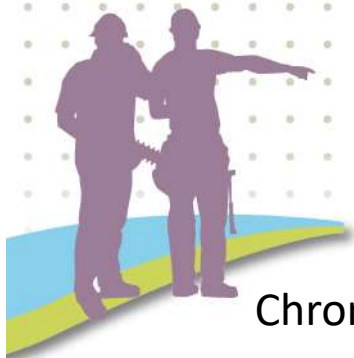




Les gains attendus : pour la crue de période de retour 20 ans



40 bâtiments mis hors d'eau, soit 100 personnes



Chronogramme et étapes du PROJET :



Chronogramme du projet d'aménagement de la Garonnette	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Démarches réglementaires (Loi sur l'eau, DIG, Montage des dossiers réglementaires)	X		X	X	X	X	X							
<i>Instruction</i>				X	X									
<i>Enquête publique</i>						X								
<i>Obtention Arrêté Préfectoral</i>							X							
Démarches foncières	X		X	X	X	X	X							
<i>Acquisition berges Castillon</i>					X									
<i>Acquisition chemin de la Rivière (107 CH 319)</i>						X								
<i>Acquisition piège embâcles (107 CH 16)</i>							X							
<i>Conventionnement Ville RSA et CD83</i>						X								
Etudes de Maitrise d'œuvre			X	X	X	X	X							
<i>Montage du marché (y c mandataire)</i>			X											
<i>Mission AVP</i>				X										
<i>Mission PRO</i>					X									
<i>Mission ACT</i>						X								
<i>Mission DET et AOR</i>							X	X	X	X				
Travaux d'aménagement							X	X	X	X	X	X		
<i>Action 4 + installation</i>							X	X						
<i>Action 3</i>							X	X						
<i>Action 1</i>									X	X				
<i>Action 2</i>											X	X		
<i>Action 5</i>											X	X		
<i>Action 0</i>							X	X						

Recrutement de EGIS pour le montage de l'ensemble des dossiers réglementaires

Recrutement de SYSTRA Foncier pour établir les acquisitions amiables + conventions

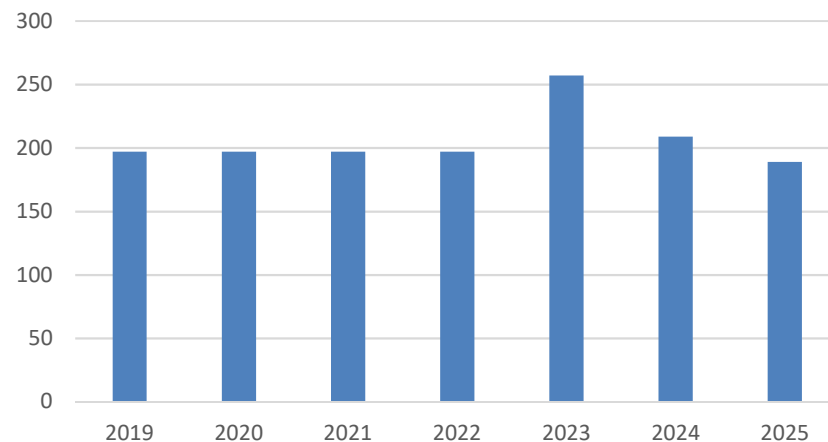
Recrutement à venir d'un mandataire (phase MOE et travaux)

PAPI GST validé avec 760 000 euros de subventions
(50 % HT du projet)



Financement du projet :

- La part de l'emprunt pour le financement des travaux représente 35 % des travaux, ce qui permet de dégager des épargnes conséquentes
- Capacité de désendettement limitée à 10,85 années en 2025 (< à 12 années)
- Montant de participation des EPCI de 197 000 euros entre 2018 et 2022
- Augmentation de 60 000 euros en 2023, soit 257 000 euros, du fait de la réalisation de 1 021 809 euros.
- En 2025, participation diminue pour atteindre 189 000 euros.





Démarche de réduction de la vulnérabilité



Rappel de la démarche :

- Réalisation d'un diagnostic (copropriété pour les parties communes / habitation) par un prestataire spécialisé (financé par le Syndicat, subvention obtenues à 50% (Etat)). 35 000 euros HT de diagnostics provisionnés.
- Aide au montage du dossier de subvention fond Barnier : les propriétaires peuvent bénéficier de 80 % de subvention pour la réalisation de leurs travaux de réductions de vulnérabilité (pose batardeau / modification du réseau électrique / création d'un étage refuge, etc...).

Etat d'avancement :

1 courrier nominatif avec fiche d'inscription envoyé à chaque propriétaire

Retours à ce jour :

- 3 copropriétés intéressés (rencontrés)
- 3 propriétaires de villas intéressés

Le marché en cours de publicité pour démarrage en mars / avril 2020

La demande de subvention partira avant le démarrage du marché (50% de subventions)